

## Le métier

Le **moniteur éducateur** exerce ses fonctions auprès **d'enfants ou d'adolescents** qui souffrent de **troubles du comportement** ou qui ont d'importantes **difficultés scolaires**, mais aussi auprès **d'adultes handicapés** ou encore de **personnes âgées dépendantes**.

Le **moniteur éducateur** travaille toujours en équipe : **éducateurs** spécialisés, **psychologues**, assistants de **service social**, enseignants et médecins.

Il applique les projets d'**animation** et d'organisation de l'**éducation** mis en œuvre par l'équipe avec laquelle il collabore : aide aux devoirs, organisation de sorties, ateliers... Son objectif : redonner ou préserver l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dont il a la charge. Il peut aussi s'occuper de soutien ou de suppléance familiale : aide aux repas, à la toilette. Il peut être conduit à travailler la nuit.

## La formation

### Niveau 4 (Bac)

- **2 ans** de formation
- **950 heures** de cours théoriques

La formation est répartie en **3 blocs de compétences** :

- Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
- Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive
- S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

**Rentrée en Septembre**

**ASKORIA**  
activateur de solidarités



### ASKORIA

- Site de Rennes
- Site de Saint-Avé
- Site de Saint-Brieuc

### ITES

- Site de Brest

	ASKORIA		ITES	
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
Nombre de semaines dans l'établissement employeur	36 69% ETP*	35 67% ETP*	28 54% ETP*	41 79% ETP*
Nombre de semaines en centre de formation	16	11	16	11
Nombre de semaines en stage hors établissement employeur	0	6	8	0

\*ETP = Équivalent Temps Plein

## Conditions d'accès

- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (**aucune limite d'âge** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

## Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur [www.arfass.org](http://www.arfass.org)
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le/la chargé.e de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A la **signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive



## Le contrat d'apprentissage

### Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

### Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

### Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

### Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

### Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

## Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un diplôme ou un titre** relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un **niveau au moins équivalent**, et **justifiant d'une année d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

## Formation de maître d'apprentissage

L'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**

Infos sur : [www.arfass.org](http://www.arfass.org)

## La rémunération de l'apprenti

Cas général	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC*	100% SMIC*

  

Établissement SSSMS**	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	60 % SMIC	75 % SMIC*	100% SMIC*

\* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

\*\* SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

**Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti**  
**Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€**

## Les aides financières pour l'employeur

### ■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières

- Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti

> 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés

> 2 000€ pour les entreprises de 250 salariés et + (sous conditions)

> 6 000€ pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap

Conditions sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### ■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir une estimation financière concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières

- Par le CNFPT ou l'ANFH

Conditions sur [www.arfass.org](http://www.arfass.org)

Rubrique Employeur / Les aides financières

[www.arfass.org](http://www.arfass.org)

Se former  
dans le 22

Yasmina PETRA  
[y.petra@arfass.org](mailto:y.petra@arfass.org)  
07 50 71 42 98

Se former  
dans le 29

Charlotte LAUMONIER  
[c.laumonier@arfass.org](mailto:c.laumonier@arfass.org)  
06 70 63 83 53

Se former  
dans le 35

Hélène NICOL  
[h.nicol@arfass.org](mailto:h.nicol@arfass.org)  
07 88 04 56 90

Se former  
dans le 56

Nathalie GAUDIN  
[n.gaudin@arfass.org](mailto:n.gaudin@arfass.org)  
07 56 02 72 80